



**PRÉFET
MARITIME
DE LA MANCHE
ET DE LA MER DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture maritime de la Manche
et de la mer du Nord**

Division « action de l'État en mer »

N° 113/2023/PRÉMAR MANCHE/AEM/NP



**PRÉFET
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la Somme

ARRÊTÉ INTER-PRÉFECTORAL

modifiant l'arrêté inter-préfectoral du 26 octobre 2018 portant nomination au conseil de gestion du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale.

Le préfet maritime de la Manche
et de la mer du Nord,

Le préfet de la Somme,

Officier de la Légion d'Honneur,
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu le code de l'environnement, et notamment son article R334-31 ;
- Vu le décret n° 2012-1389 du 11 décembre 2012 portant création du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, notamment son article 3 ;
- Vu le décret du 24 août 2022 portant nominations d'officiers généraux, et notamment son article 4 portant nomination du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, commandant de la zone maritime Manche et mer du Nord, commandant de l'arrondissement maritime Manche-mer du Nord, M. le vice-amiral Marc Véran, à compter du 1^{er} septembre 2022 ;
- Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination du préfet de la Somme, M. Rollon MOUCHEL-BLAISOT ;
- Vu l'arrêté inter-préfectoral du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord et du préfet de la Somme du 18 juin 2013, portant désignation des groupements de collectivités territoriales mentionnés aux f) et i) du 2° du I de l'article 2 du décret n° 2012-1389 du 11 décembre 2012 portant création du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale ;
- Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 111/2018 du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord et du préfet de la Somme du 26 octobre 2018, portant nomination au conseil de gestion du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 95/2023 du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord et du préfet de la Somme du 26 septembre 2018, portant prorogation du conseil de gestion du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale.

Considérant les propositions formulées par les organes délibérants des collectivités territoriales ou groupements de collectivités et par les personnes morales composant le conseil de gestion du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, suite aux modifications intervenues dans la composition de leur représentation.

Arrêtent :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté inter-préfectoral n° 111/2018 du 26 octobre 2018 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« Article 1^{er} »

I. Sont nommés membres du conseil de gestion du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale :

1. Au titre des six représentants de l'État :

- le commandant de la zone maritime Manche-mer du Nord ;
- le directeur interrégional de la mer Manche-Est mer du Nord ;
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France ;
- le délégué à la mer et au littoral du Pas-de-Calais et de la Somme ;
- le délégué régional Manche-mer du Nord du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ;
- le directeur de l'agence de l'eau Artois-Picardie.

2. Au titre des treize représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, sur proposition de leur organe délibérant :

a) Pour la région Hauts-de-France :

- M. Jean-François RAPIN, titulaire ;
- M. Franck GONSSE, Suppléant;
- M. Anthony JOUVENEL, titulaire ;
- Mme Patricia POUPART, suppléante.

b) Pour la région Normandie :

- M. Pierre VOGT, titulaire ;
- M. Jean-François BLOC, suppléant.

- c) Pour le département du Pas-de-Calais :
- Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, titulaire ;
 - Mme Sandra MILLE, suppléante.
- d) Pour le département de la Somme :
- M. Stéphane HAUSSOULIER, titulaire ;
 - M. Hubert DE JENLIS, suppléant.
- e) Pour les représentants des intercommunalités littorales du Pas-de-Calais, de la Somme et de Seine-Maritime :
- La communauté d'agglomération du Boulonnais :
 - M. Dominique GODEFROY, titulaire ;
 - M. Olivier BARBARIN, suppléant.
 - La communauté d'agglomération des deux Baies en Montreuillois :
 - M. Bruno COUSEIN, titulaire ;
 - M. Claude VILCOT, suppléant.
 - La communauté de communes Ponthieu-Marquenterre :
 - M. Éric KRAEMER, titulaire ;
 - M. Alain BAILLET, suppléant.
 - La communauté de communes des Villes Sœurs :
 - M. Jean-Marc LOUVEL, titulaire ;
 - M. Michel DELEPINE, suppléant.
 - La communauté d'agglomération de la Baie de Somme :
 - M. Pascal DEMARTHE, titulaire ;
 - M. Jean-Paul LECOMTE, suppléant.
- f) Pour le pôle métropolitain de la Côte d'Opale :
- M. Daniel FASQUELLE, titulaire ;
 - M. Frédéric CUVILLIER, suppléant.
- g) Pour le syndicat mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard :
- M. Philippe EVRARD, titulaire ;
 - M. Jean-Marie MACHAT, suppléant.
- h) Pour le représentant des structures porteuses des schémas d'aménagement et de gestion des eaux des bassins versants situés en amont des estuaires inclus dans le périmètre du parc naturel marin :
- L'institution interdépartementale Oise, Seine-Maritime et Somme pour la gestion et la valorisation de la Bresle et le syndicat mixte Canche et Affluents :
 - Jean-Jacques STOTER, titulaire ;
 - Laurence PROUVOT, suppléant.

- 3. Au titre du représentant des parcs naturels régionaux intéressés (parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et parc naturel régional de Picardie Maritime) :**
- M. Yves BUTEL, titulaire ;
 - M. Benoit LEMAIRE, suppléant.
- 4. Au titre du représentant de l'organisme de gestion d'une aire marine protégée contiguë, choisi parmi les organismes gestionnaires des réserves naturelles nationales de la baie de Canche et de la baie de Somme :**
- Mme Emmanuelle LEVEUGLE, titulaire ;
 - M. Dominique COQUET, suppléant.
- 5. Au titre des vingt-deux représentants des organisations représentatives des professionnels :**
- a) Pour le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Hauts-de-France :
- M. Louis GUSTIN, titulaire ;
 - M. Olivier LEPRETRE, suppléant.
- b) Pour le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Normandie :
- M. William DEVISMES, titulaire ;
 - Mme Aline MEIDINGER, suppléante.
- c) Pour les neuf représentants des professionnels de la pêche, représentant les différents métiers et ports de débarquement, désignés sur proposition du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Hauts-de-France et du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Normandie :
- M. Christopher TERNOIS, titulaire ;
 - M. Didier LAURENT, suppléant ;
 - Mme Peggy SEILLIER, titulaire ;
 - M. Christophe LEPRETRE, suppléant ;
 - M. Samuel GAMAIN, titulaire ;
 - M. Arnaud MARCHANDISE, suppléant ;
 - Mme Renée MICHON, titulaire ;
 - M. Laurent RASSE, suppléant ;
 - M. Anthony LETENDARD, titulaire ;
 - M. Quentin LEPRETRE, suppléant ;
 - M. Luc RAMET, titulaire ;
 - Mme Morgane RICARD, suppléante ;
 - M. Antoine MEIRLAND, titulaire ;
 - M. Bruno DACHICOURT, suppléant ;
 - M. Stéphane PINTO, titulaire ;
 - *Suppléance à désigner ;*

- M. Jean-Joseph DELABY, titulaire ;
 - M. Fabrice MONTASSINE, suppléant.
- d) Pour les organisations de producteurs de pêche maritime :
- Mme Delphine RONCIN, titulaire ;
 - Mme Solène PREVALET, suppléante.
 - M. Bruno MARGOLLE, titulaire ;
 - M. Éric GOSSELIN, suppléant.
- e) Pour le comité régional de la conchyliculture Normandie - mer du Nord :
- M. Pascal BINET, titulaire ;
 - M. Paulin LECONTE, suppléant.
- f) Pour l'autorité portuaire du Tréport :
- M. Alain BAZILLE, titulaire ;
 - M. Nicolas BERTRAND, suppléant.
- g) Pour l'autorité portuaire de Boulogne-sur-Mer :
- Mme Paulette JUILIEN-PEUVION, Titulaire ;
 - Mme Laurence CHARPENTIER, Suppléante.
- h) Pour le représentant des deux sections régionales de Normandie et des Hauts-de-France de l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) sur proposition de ces deux sections et du siège :
- Mme Laëtitia PAPORE, titulaire ;
 - M. Jean-François BULTEAU, suppléant.
- i) Pour le syndicat des énergies renouvelables :
- M. Jérémie SIMON, titulaire ;
 - Mme Maëlie BENISTAND-HECTOR, suppléante.
- j) Pour Armateurs de France :
- *Titulaire à désigner ;*
 - *Suppléance à désigner.*
- k) Pour la chambre de commerce et d'industrie Littoral Hauts-de-France :
- M. Franck POULAIN, titulaire ;
 - M. Jean-Marc GROSHEITSCH, suppléant ;
 - M. Jérôme DAVID, titulaire ;
 - M. Yves SZRAMA, suppléant.

l) Pour le représentant des trois comités départementaux du tourisme du Pas-de-Calais, de la Somme et de la Seine-Maritime, sur proposition de ces trois comités :

- M. Francis LEPINE, titulaire ;
- M. Jean-Luc DUBAËLE, suppléant.

6. Au titre des sept représentants d'organisations d'usagers :

a) Pour le représentant d'une fédération de pêcheurs plaisanciers :

- Le comité régional de la pêche de loisir en mer du Nord - Pas de Calais de la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France et le comité régional Nord de la fédération française des pêcheurs en mer :
 - M. Dominique VIARD, titulaire ;
 - M. Marcel NUTTENS, suppléant.

b) Pour la fédération française des ports de plaisance :

- M. André WIDHEM, titulaire ;
- M. Gilles BOURDREZ, suppléant.

c) Pour la fédération française des études et sports sous-marins :

- Mme Ingrid RICHARD, titulaire ;
- *Suppléance à désigner.*

d) Un représentant des trois comités départementaux olympiques et sportifs du Pas-de-Calais, de la Somme et de la Seine-Maritime, sur proposition de ces trois comités :

- M. Ludovic PELCZYK, titulaire ;
- M. François JOLIVEAU, suppléant.

e) Pour les associations de chasse maritime du Pas-de-Calais :

- M. Thierry FORESTIER, titulaire ;
- M. Benjamin BIGOT, suppléant.

f) Pour les associations de chasse maritime de la Somme :

- M. Bernard FLORIN, titulaire ;
- Mme Justine LIEUBRAY, suppléante.

g) Pour une organisation de pêcheurs à pied non professionnels :

- Association de défense des pêcheurs à pied de la côte d'Opale :
 - *Titulaire à désigner ;*
 - *Suppléance à désigner.*

7. Au titre des six représentants d'associations de protection de l'environnement :

- a) Un représentant d'une association compétente en matière de protection des milieux désignée par la fédération française des sociétés de protection de la nature, dite « France Nature Environnement » :
 - M. Marc EVERARD, titulaire ;
 - M. Alain WARD, suppléant.
- b) Pour l'association Picardie nature :
 - M. Olivier HERNANDEZ, titulaire ;
 - M. Patrick THIERY, suppléant.
- c) Pour le groupe ornithologique et naturaliste du Nord - Pas-de-Calais :
 - M. Quentin SPRIET, titulaire ;
 - M. Denis TIRMARCHE, suppléant.
- d) Pour la coordination mammalogique du nord de la France (CMNF) :
 - M. Jacky KARPOUZOPOULOS, titulaire ;
 - Mme Célia RAULT, suppléante.
- e) Pour le conservatoire botanique national de Bailleul :
 - M. Christophe BLONDEL, titulaire ;
 - M. William GELEZ, suppléant.
- f) Pour le groupe d'études des milieux estuariens et littoraux (GEMEL) :
 - M. Thierry RUELLET, titulaire ;
 - Mme Céline ROLET, suppléante.

8. Au titre des quatre personnalités qualifiées :

- a) Sur la connaissance halieutique et des milieux marins :
 - M. Lionel DENIS.
- b) Sur les sciences humaines et sociales :
 - M. Jérôme BURIDANT.
- c) Sur l'éducation à l'environnement :
 - Mme Agnès LAVERGNE-CHARLET.
- d) Sur la connaissance des oiseaux marins :
 - M. Nathan LEGROUX. »

Article 2

La sous-préfète d'Abbeville, l'adjoint pour l'action de l'État en mer du préfet Maritime de la Manche et de la mer du Nord et le directeur de l'office français de la biodiversité sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme et de l'office français de la biodiversité ainsi qu'au recueil des actes administratifs électronique de la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord (www.premar-manche.gouv.fr).

À Cherbourg-en-Cotentin, le 01 décembre 2023

À Amiens, le 01 décembre 2023

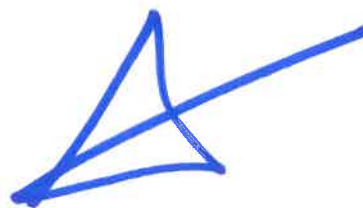
Le préfet maritime de la Manche
et de la mer du Nord,

Le vice-amiral d'escadre Marc Véran,
préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord,
commandant la zone et l'arrondissement maritimes,
de la Manche et de la mer du Nord



Marc VÉRAN

Le préfet de la Somme,



Rollon MOUCHEL-BLAISOT

VAE Marc Véran Date : 2023.12.01
15:08:14 +01'00'